

VILLATE INFOS



mairie-villate.fr



Foire commerciale 2023

Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie locale 4 à 8

- **Délibérations**
- **Budget**
- **Travaux et aménagements**
- **Cérémonies du 19 mars et du 8 mai**
- **FNACA**

3^{ème} RMA 9

Prépa'Risk 9

Rencontre avec l'histoire : 10
« Quand les pigeons étaient soldats »

○ **S.I.A.S.** 10

Les associations 11 à 13



13 à 14

- **Aqualudia**
- **Les encombrants**

Les brèves : civisme 14

Mairie 15

- **État civil**
- **Informations municipales**
- **Horaires mairie**

Foire commerciale 2023 16



Événements organisés par le Comité des Fêtes et/ou la Mairie de Villate

Fête nationale/grillades : 13 et 14/07/2023
Fête locale : 01 au 04 /09/2023
Vide grenier : 17/09/2023
Halloween : 31/10/2023
Cérémonie du 11 novembre : 11/11/2023
Soirée à thème : 18/11/2023
Loto d'automne : 26/11/2023
Goûter de Noël : 17/12/2023

Autres évènements

Octobre Rose : 07/10/2023
Téléthon : 8 et 9/12/2023



Journal d'informations municipales de la mairie de Villate Place Saint Blaise, 31860 Villate.

Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD - **Rédacteurs :** Nadine CARLES déléguée à la communication, les membres de la commission communication : Dominique ALAMINOS - Patrick CONCATO - Claude DUFOUR - Virginie GROS - Gabriel MAURETTE - Solange PAJAUD - Jean-Louis PELFORT et les ASSOCIATIONS.

Mise en page : Corinne VALENTIN service communication de la mairie de Villate et Nadine CARLES.

Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées, 31600 Muret.

Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

Il est de coutume de commenter à cette période de l'année le budget voté en avril et dans la page du journal qui lui est consacrée, vous constaterez que le conseil municipal a été très attentif aux dépenses de la commune grâce au sérieux de notre adjointe aux finances. Nos efforts nous ont permis, cette année encore, de ne pas appliquer d'augmentation aux taux d'imposition.

Au mois de mai, une première opération de végétalisation a commencé avec la plantation de 25 arbres sur la commune. Je tiens à féliciter tous les enfants et leurs parents venus nombreux qui ont vaillamment participé à cette belle action.

Pour finir, je tiens à remercier le monde associatif qui s'investit pour animer notre village et cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur notre commune l'Association des professionnels, commerçants et artisans de Pins-Justaret/Villate lors de la « Foire commerciale » ; 1^{ère} édition 2023. A cette occasion, nous avons pu apprécier les talents culinaires des restaurateurs locaux « Chez Sidonie » et « Ô Borito Bar », ainsi que ceux de la boulangerie-pâtisserie « Rose D », qui ont préparé et servi, au public inscrit, plus d'une centaine de repas. Nous souhaitons que cet événement, qui a été une belle réussite, devienne une tradition. Un grand merci à tous les organisateurs !

Je vous souhaite à tous un très bel été.

*Le Maire,
J.C. GARAUD*

Délibérations

Séance du 5 avril 2023

D-2023-01 : Approbation du compte de gestion 2022

Considérant que les valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 produit par la mairie et les écritures du compte de gestion 2022 du Receveur municipal, sont identiques, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D-2023-02 : Approbation du compte administratif 2022

Mme Solange PAJAUD, Adjointe au Maire chargée des finances, expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022, rappelant que le compte de gestion de l'exercice considéré réalisé par le Receveur municipal est conforme au compte administratif de la commune. M. le Maire quitte la séance afin de permettre au conseil municipal de statuer sur le compte administratif 2022 sous la présidence de M. Gabriel MAURETTE.

Qui l'exposé de Mme Solange PAJAUD, le conseil municipal donne son accord et approuve le compte administratif 2022 qui présente un excédent de Fonctionnement de 122 396,16 € et un excédent d'Investissement de 15 359,12 €.

D-2023-03 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 247 396,16 € au budget primitif 2023, soit les excédents de fonctionnement cumulés antérieurement auxquels est rajouté une part de l'excédent de l'exercice 2022.

D-2023-04 : Vote des taxes pour l'exercice 2023

M. le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir en 2023 les taux au niveau de ceux de 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 40,43%
- Taxe foncière (non bâti) : 95,10 %
- Taxe d'habitation (THRS) : 14,30 %

D-2023-05 : Vote du budget primitif 2023

Mme Solange PAJAUD donne le détail par chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2023 par nature et par chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

D-2023-06 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule de type PIAGGIO pour les services techniques

M. le Maire informe l'assemblée que le parc automobile de la commune se résume actuellement à un seul véhicule de type camion plateau de 3,5 tonnes. L'acquisition d'un véhicule plus léger (équipé au gaz GPL) permettra d'effectuer des transports et des liaisons dans des conditions plus économiques et plus écologiques lorsque l'utilisation du véhicule plus lourd ne sera pas nécessaire. De plus, il permettra également l'exécution de deux missions simultanées par nos employés municipaux.

M. le Maire donne lecture de la proposition financière faite par la Société RENAULT TRUCK qui s'élève à 39 360 € TTC (soit 32 800 € HT).

M. le Maire propose de solliciter le soutien financier de M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Qui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'acquisition d'un camion PIAGGIO qui lui est soumis, ainsi que son plan de financement.
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter un soutien financier de M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

D-2023-07 : Règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Considérant que seules les dépenses engagées à l'occasion des fêtes et cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ; considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité ; considérant que la trésorerie de Muret recommande d'adopter une délibération, précisant les caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », afin de faciliter le visa et le paiement ;

Il est proposé à l'assemblée d'accepter les nouvelles règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonie ».

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les nouvelles règles d'utilisation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

D-2023-08 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique pendant la période estivale ; sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à ce besoin pendant les mois de juillet et août 2023.

La période exacte du recrutement sera déterminée dans le contrat de travail.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

D-2023-09 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Les collectivités locales, leurs groupements et les syndicats mixtes ont l'obligation de désigner, au plus tard le 1^{er} Juin 2023, un référent déontologue pour les élus locaux. Il est chargé d'apporter personnellement aux élus des collectivités susmentionnées tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflits d'intérêts. Il exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit être choisi pour ses compétences et son expérience.

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner les trois agents de HGI-ATD, Sébastien VENZAL, Richard LAGARDE et Cendrine BARRERE, comme référents déontologues pour les élus locaux jusqu'au prochain renouvellement des assemblées locales, prévu en 2026.
- D'approuver le règlement annexé à la présente délibération fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus locaux par les trois agents de HGI-AT.
- De charger M. le Maire de porter cette délibération à la connaissance des élus de la collectivité et de diffuser, par tout moyen, toutes les informations leur permettant de consulter les référents déontologues.

D-2023-10 : Versement du forfait scolaire communal à l'école « Calandreta Del País Murethin »

Lorsqu'un enfant, âgé d'au moins trois ans, est scolarisé dans une école bilingue située hors de sa commune de résidence, la participation est obligatoire pour la commune de résidence dès lors qu'elle ne dispose pas d'une école dispensant un enseignement de langue régionale sur son territoire. L'école « Calandreta Del País Murethin » proposant un enseignement occitan/français de la maternelle à l'élémentaire, accueille pour l'année scolaire 2022/2023, deux élèves villatois scolarisés en petite section de maternelle. Elle sollicite donc la commune pour contribuer aux frais de scolarité de ces deux élèves. Le coût moyen de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique de Pins-Justaret/Villate est de 463 €.

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

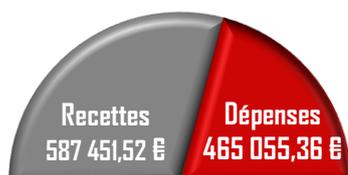
- De fixer la participation communale à 463 € par enfant scolarisé.
- D'habiliter M. Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Lors du conseil municipal du 05/04/2023, les élus ont procédé au vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et ont adopté le BUDGET PRIMITIF 2023.

**Compte administratif
2022**

Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Fonctionnement



Investissement



Report au budget Primitif 2023

Excédent de fonctionnement 2022	122 396,16 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	125 000 €
Excédent Total de fonctionnement	247 396,16 €

Cet excédent total de fonctionnement est reporté au budget primitif 2023. Une part sera maintenue au sein de la section de fonctionnement (147 396,16 €), une autre part (100 000 €) sera affectée à la section d'investissement.

Cet excédent permet de maintenir une épargne brute pour rembourser la dette et financer l'investissement.

**Budget Primitif
2023**



**Taux d'imposition
des taxes locales
2023**

	Base prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 055 000 €	40,43 %	426 537 €
Taxe foncière (non bâti)	5 600 €	95,10 %	5 326 €
Taxe d'habitation (THRS) Sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	21 493 €	14,3 %	3 073 €
TOTAL			434 936 €

En ce qui concerne les taux d'imposition des taxes locales, le conseil municipal a décidé de ne pas les relever en 2023 en raison d'un autofinancement suffisant de nos dépenses d'investissement. Les derniers foyers encore assujettis à la taxe d'habitation s'en sont acquittés fin 2022. Désormais, aucun locataire, ni propriétaire n'est redevable de la taxe d'habitation pour sa résidence principale. Seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cependant, malgré le maintien des taux actuels par le conseil municipal, vous allez constater une augmentation du montant de vos taxes locales. En effet, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient qui tient compte de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE au mois de novembre précédant la taxation. Compte tenu de la valeur de cet indice constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071 pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties. Cette variation à la hausse du coefficient pour 2023 induit une augmentation de 7,1% de la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En 2022, l'augmentation avait été de 3,4%. Cette hausse conduira à une augmentation plus importante du montant à payer en 2023.

Le point sur les travaux et les aménagements



TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DES PLATANES

Prochainement des travaux de voirie seront entrepris avenue des platanes pour réaliser un piétonnier.
Soyez prudents et patients !



Avenue des platanes avant travaux

STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS



Les pistes cyclables fleurissent autour de nos villages. Aussi afin de répondre à la demande de certains administrés qui se rendent à vélo à la mairie, nous avons pris la décision de mettre à leur disposition un « parc à vélos », celui-ci à été conçu par nos employés municipaux.



« VENEZ PLANTER DES ARBRES »



Le mercredi 10 mai 2023 à 17h, les enfants de la commune étaient invités par le Maire et le conseil municipal de VILLATE à s'associer à la plantation d'arbres sur la place du village.

Nos petits jardiniers ont pris leur tâche très à cœur maniant pelles et râteaux avec dextérité. Ils ont ensuite immortalisé le moment en inscrivant leur nom sur une feuille de papier qu'ils ont enfouie dans la terre. Afin de remercier tous les participants pour leur effort, un petit goûter leur a été offert par la mairie.

En tout, ce sont 25 arbres qui ont été plantés à l'entrée du village avenue des platanes et en continuant le long du Haumont, dont 4 sur la place du village autour de la table de pique-nique.

(Cerisiers à fleurs – Pommiers du japon – Chênes verts – Lauriers roses)

MAXIMILIEN C.	ROMEO M.
CLOVIS C.	ARTHUR M.
PAUL N.	ANTOINE M.
ROBIN N.	CANDICE G.
ALIX M.	NAELLE B.
MILA M.	NELYA B.
LEA D.	LYSA S.
QUENTIN B.	LEA S.
AUGUSTIN B.	





Commémorations du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945



Cérémonie du 19 mars 1962

La cérémonie de commémoration du 61^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962 a débuté au monument aux morts de Labarthe-sur-Lèze, puis s'est poursuivie à la stèle des combattants AFN à Villate pour se terminer au monument aux morts de Pins-Justaret où un vin d'honneur était offert par la municipalité. M. Jean-Luc FOURCADE, de l'association VMHT (Véhicules Militaires Historiques Toulousains) basée à Pins-Justaret depuis sa création en 2011, a aimablement ouvert le défilé au volant de son véhicule de collection. Les maires des trois communes, les élus, les membres de la FNACA (Comité inter-communal de Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret et Villate), un représentant de la région, la députée Christine ARRIGHI, la conseillère départementale Annie VIEU, les porte-drapeaux, une représentante de la gendarmerie de Muret, le représentant du Souvenir Français, le comité des fêtes de Villate, le club de pétanque, des enfants et la population étaient réunis pour le dépôt des gerbes.



Cérémonie du 19 mars 1962

Pour le 8 mai étaient également présents, au côté du Maire de Villate Jean-Claude GARAUD, les conseillers départementaux Annie VIEU et Thierry SUAUD, l'adjointe au maire de Pins-Justaret Claudine GAMBET, l'Adjudant de la brigade de gendarmerie de Muret.



Cérémonie du 8 mai 1945

C'était l'occasion de rendre un hommage, par une minute de silence, au Président et ami Emile-Pierre TARDIERE qui nous a quitté le 18 janvier 2023 à l'âge de 89 ans.

Ancien combattant d'Algérie, il était depuis 40 ans un membre fidèle et très impliqué de la FNACA. Il sera aux finances de 1983 jusqu'en 2006 date à laquelle il est élu à la fonction de Président qu'il ne quittera plus. Sa formation de maçon tailleur de pierre chez les compagnons du Tour de France a fait de lui un homme de « rigueur, transmission, excellence, respect, et solidarité » qui sont les valeurs de la fédération compagnonnique.

Au revoir Emile !



Nous, anciens combattants, participons à toutes les commémorations : 11 novembre - 19 mars - 8 mai - 14 juillet et fêtes locales.



Le comité intercommunal de Labarthe/Lèze - Pins-Justaret - Villate, a renouvelé son bureau au cours de l'assemblée générale du lundi 13 février 2023

BUREAU :

Président : M. Pierre LUSSO



- Vice-président : M. Jean Charles FAVARETTO
- Secrétaire : M. Joseph TORT PEREZ
- Secrétaire adjoint : M. Jean ARGENTON
- Trésorier : M. Guy ROUSSEL
- Trésorier adjoint : M. Jean-Claude ALOZY
- Porte drapeau : M. Jacques MARTY
- Porte drapeau adjoint : M. Jean ARGENTON

Contact : 05 61 08 49 85 - 06 33 63 62 92





Le 3^{ème} RMAT ouvre ses portes aux élus locaux



Accueil des élus locaux



Colonel KUNTZMANN

Le 3^{ème} régiment du Matériel de Muret a eu le privilège de recevoir les élus de la garnison de Muret, au sein du régiment le 19 avril 2023, pour une visite dynamique des infrastructures et une présentation des différentes spécificités.

Bien implanté dans le Muretain et son environnement depuis de nombreuses années, le 3^{ème} RMAT a pu entretenir ses bonnes relations avec les élus locaux lors des visites du régiment.

Accueillis par le Colonel KUNTZMANN, chef de corps du régiment, les élus ont pu (re)découvrir les différents métiers et savoir-faire possédés par le 3^{ème} RMAT.

Absorbant un savoir-faire en réparation et entretien des matériels de sécurité, de sauvetage et de survies («3S »), Christophe, ingénieur Civil de la Défense et Commandant d'unité au 3^{ème} RMAT, a pu présenter à nos visiteurs ce domaine très technique et unique au sein de l'Armée de Terre. Cette partie de la visite fut rythmée par une présentation des équipements, des locaux et des échanges avec les ouvriers civils travaillant au sein de la compagnie.



C'est ensuite le Capitaine Julien, Commandant d'unité de la 1^{ère} Compagnie de Maintenance Mobilité (1^{er} CMM) qui, profitant d'un exercice au quartier, a pu présenter son métier et l'expliquer grâce à des manœuvres de maintenance en temps réel. En effet, la 1^{ère} CMM avait mis en place une FOB (Base Opérationnelle avancée) visant à s'entraîner en conditions d'opérations extérieures. Les élus ont ainsi pu être témoins du côté opérationnel de la maintenance effectuée par les militaires du régiment.



Le Capitaine Julien présente sa compagnie

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) organise des **exercices de simulation de gestion des risques majeurs**.

Cette opération est menée avec l'appui du Ministère de la Transition Écologique et des Collectivités Territoriales, du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, des préfectures et de partenaires nationaux.

Le 16 mai 2023, élus et agents communaux étaient réunis pour participer à un exercice de sécurité civile « **tempête** ».

3 pôles ont été mis en place :

- Le pôle secrétariat.
- Le pôle logistique.
- Le pôle population.

L'exercice a permis de vérifier nos capacités à alerter au plus vite la population et à mettre en place les dispositifs de sécurité adaptés.



EXPOSITION : Rencontre avec l'histoire le 12 et 13 mai 2023

« Quand les pigeons étaient soldats »

L'association Passeurs Occitans du Petit Patrimoine (P.O.P.P) a eu le plaisir de co-organiser avec la mairie de Pins-Justaret et l'association Véhicules Militaires Historiques Toulousains les premières rencontres avec l'histoire.

Quand les pigeons étaient soldats : tel fut le fil rouge du programme proposé par P.O.P.P. les 12 et 13 mai 2023 à Pins-Justaret. Pour l'occasion, l'association avait invité le sergent SYLVAIN, responsable du colombier militaire de Suresnes, le dernier colombier militaire européen.

Ensemble, nous avons animé trois conférences sur la thématique « Quand les pigeonniers étaient mobiles et les pigeons des soldats ». A deux voix, nous avons conté l'histoire du pigeon messager qui s'est illustré en France à plusieurs reprises et notamment lors des guerres de 1870 et 14-18. Ses talents n'auraient pas pu voir le jour sans la compétence humaine qui a su le former et l'éduquer. Le soldat s'est transformé en sapeur-colombophile, partageant son quotidien avec son complice à plumes et adaptant son lieu de vie aux conditions imposées par la guerre.

Le public a ainsi pu découvrir le VAILLANT pigeon héroïque de Verdun, mais aussi CHER AMI, KAIZER ou GUSTAV ainsi que leurs extensions vers des personnages de dessins animés, des chansons modernes ou des œuvres de street art. Photos, objets (épis de façage, boulines, abreuvoirs, paniers ...), maquettes, tableaux sont venus illustrer concrètement nos paroles. **La mairie de Villate exposait également plusieurs pièces issues de pigeonniers villatois, mis en scène par Patrick CONCATO.**

L'association P.O.P.P était présente le dimanche 11 juin à la foire commerciale de Villate.

Les visiteurs ont pu rencontrer ses bénévoles passionnés qui n'ont de cesse que de préserver et valoriser le patrimoine et l'offrir en partage au plus grand nombre. Un quizz, destiné aux enfants, était d'ailleurs proposé lors de cette journée conviviale.

P.O.P.P (Passeurs Occitans du Petit Patrimoine) : 06 83 38 36 82 / 06 35 02 19 91
p.o.p.p@orange.fr
mosaiquesdhistoire.over-blog.com



La commune de VILLATE, soucieuse du bien être de nos aînés, a adhéré depuis plusieurs années au SIAS Escaliu. Syndicat intercommunal d'aide et d'accompagnement à domicile, le SIAS propose une aide au maintien à domicile dans la dignité et le respect de la personne de plus de 60 ans ou porteuse d'handicap.

Fort d'une équipe d'environ 90 professionnels formés et dédiés, le SIAS propose divers accompagnements. Après une évaluation de vos besoins, le SIAS peut réaliser diverses missions au profit de votre bien vivre à domicile. Parmi les travaux réalisés à domicile, un agent du SIAS peut réaliser l'entretien courant des pièces à vivre, faire les courses, aider aux repas ou accompagner en promenade. Véritable soutien au bénéficiaire et à la famille, il constitue également un réel appui et une présence régulière. L'aide et l'accompagnement à domicile peuvent relever d'aides financières du conseil départemental de la Haute Garonne.

Le SIAS propose aussi des repas confectionnés par un prestataire et livrés à domicile. Ces repas sont constitués de 5 éléments (soupe, entrée, plat, produit laitier et dessert), leurs tarifs varient en fonction du quotient familial.

Alors n'hésitez plus ! Si vous avez besoin d'une aide pour le maintien à domicile, le SIAS sera votre interlocuteur.

SIAS Escaliu, 220 route d'Ox
31600 Seysses
Tél : 05 61 56 18 00



Maison d'Assistante Maternelle MAM'S & Co

La Mam « MAM'S&CO » a ouvert ses portes le lundi 2 janvier 2023 au 16 impasse Caramel à Villate.

Au travers des découvertes, de la socialisation, de l'apprentissage de l'autonomie, des jeux libres et de la créativité, chaque enfant peut vivre une expérience en collectivité.

Le 12 mai 2023 a eu lieu notre inauguration.

Nous remercions toutes les personnes venues à cette belle soirée : nos familles, nos amis, les enfants que nous accueillons et leurs parents, les représentants de la petite enfance, Mr le Maire et les élus de la mairie de Villate.

Merci de votre présence et de votre soutien depuis le début de notre projet !

C'est l'aboutissement de beaucoup de mois de travail et nous en sommes fières !

Une belle soirée avec plus de cinquante personnes. Merci à tous !

Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter au :

07.88.48.36.95

ou

à mamsandco31@gmail.com



Amanda, Justine et Audrey

accueillent 12 enfants du lundi au vendredi.



LES PASS'Y ÂGÉS

Bien le bonjour !

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 12 Janvier 2023 à la salle des fêtes de Villate avec la présence de près de 60 personnes.



Election du Bureau

Présidente : Martine UBIÉDO

Vice-Présidente : Gilberte SOULIÉ

Trésorière : Sylviane SCHLOUCH

Les activités du 1^{er} semestre 2023

Janvier : Représentation théâtrale avec « Les Pourquoi Pas » de Frouzins.

Février : 1^{er} Thé dansant qui a compté 130 danseurs.

Avril : Notre repas Printanier.

Mai : Voyage de 3 jours à Gérone en Espagne pour la « Fête des Fleurs ».

Rallye pédestre à Toulouse

Juin : Journée Pic Nic - Restaurant



N'hésitez pas...

Venez-nous rejoindre et devenir un (e) Pass'y Agé (e) !
Prenez soin de vous !

Chères Villatoises, Chers Villatois,

Après une belle soirée Mules/Frites le 24 juin 2023, nous espérons vous voir aussi nombreux pour nos prochaines manifestations :

Agenda 2^{ème} semestre 2023

- Le dimanche 17 septembre : Vide grenier
- Le mardi 31 octobre : Halloween
- Le samedi 18 novembre : Soirée à thème
- Le dimanche 26 novembre : Loto
- Le dimanche 17 décembre : Goûter de Noël

Sans oublier nos grillades d'agneau le 13 juillet et notre fête locale les 1,2,3 et 4 septembre .

Au plaisir de vous retrouver !
A très vite,

Le comité



ON COMPTE SUR VOUS !



Les mairies et associations de Pins Justaret et Villate se mobilisent pour la lutte contre le cancer du sein

Samedi 7 octobre 2023

Journée de la santé, du bien-être, du sport à partir de 10h jusqu'au 23h.

Animations sportives
Ateliers bien-être et soins découvertes

Soirée musicale à partir de 19h
Et des surprises tout au long de la journée!



Ecole de danse Josette CASTRO

(Association Terpsichore)

Après l'immense succès des **40 ans** de l'Ecole de Danse nous avons pu retrouver, avec beaucoup de plaisir, nos danseurs toujours aussi nombreux et motivés et avons accueilli Lison professeur diplômée de danse Classique.

Nous proposons différents cours :

DANSE CLASSIQUE (ENFANTS/ADULTES)

MODERN JAZZ (ENFANTS/ADULTES)

LADY STYLE /CABARET (ADULTES)

STREET JAZZ

CONTEMPORAIN (ENFANTS/ADULTES)

Nous avons eu le plaisir de vous retrouver le samedi 3 Juin 2023 lors de la fête des Associations et nous vous attendons le samedi 8 Juillet 2023 pour le Gala de fin d'année.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Président de l'Association M. RICCI au 05.61.76.34.17

<https://ecole-de-danse-josette-castro-48.webself.net/accueil>

Cordialement Mr RICCI Président de l'association



Atelier d'art



Du 28 avril au 4 mai 2023 s'est tenu à la salle des fêtes de Pins-Justaret le **37^e salon de la peinture**. Il regroupait 35 artistes de 6 à 78 ans, tous élèves de Josiane MOTREFF, répartis dans deux Ateliers d'Art : Pins-Justaret/Villate et Labarthe-sur-Lèze.

Ce sont 115 tableaux, d'un niveau élevé, regroupant différentes techniques (Crayon, gouache, pastel, aquarelle, acrylique et huile) qui étaient exposés.

Les « coups de cœur » du public ont récompensé :

chez les enfants (6 - 11 ans) : Cathy NGUYEN.

chez les ados (12 -17 ans) : Gabrielle HENRY.

chez les adultes :

technique huile/acrylique : Danielle DUMAY

technique aquarelle : Claudine CALMETTE

technique pastel/crayon : Évelyne DUNGLAS

Contact :

Mme MOTREFF :

06 84 22 98 84

Mme ANDRIEUX :

06 81 45 89 84



LE TENNIS DE TABLE PINS-JUSTARET/VILLATE

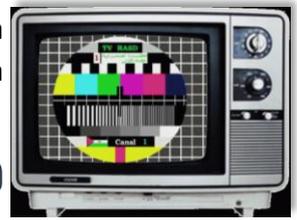
Pins-Justaret /Villate Tennis de Table brille dans toutes ses sections !

En effet ce club vient de voir sa **section handisport** obtenir le titre de **Champion de France** ainsi que la **troisième place dans la catégorie sourd**. Les 8 et 9 avril à Chambon Fougerolles (dans la Loire), **Rémi MARTIN obtient la médaille d'or et Raphael BOAS celle de bronze**. Une possibilité de participer au championnat du monde qui aura lieu à Taiwan du 8 au 20 juillet 2023 leur est donnée.

Dans la catégorie mal voyant, Alexandre PEUTAT COUTURIER arrive aussi au niveau régional. Une grande fierté pour le club mais aussi le résultat d'un travail et d'un investissement important avec la mise en place de créneaux spécifiques. La section " **école de Ping**" avec plus de 70 jeunes de tout âge est aussi **à l'honneur**. En effet **Thalia CAMPAWERNER a été sélectionnée au championnat de France** qui a eu lieu à Lille les 19, 20 et 21 Mai 2023. La tâche était dure, mais d'ores et déjà **elle figure dans les 64 meilleures benjamines françaises et son entraîneur Mehdi espère un bon résultat**. Toujours Thalia, accompagnée d'Amandine LEROY en poussine, ont représenté le comité départemental de la Haute Garonne à l'Open Pongistic qui a eu lieu à Espalion. Sur 6 joueurs, 2 sont issus de l'école de Ping du club de Pins-Justaret/Villate. Abigaëlle DEMARE est aussi invitée au prochain stage du centre de performance sportif avec les meilleurs jeunes de l'Occitanie. Elle va participer à un tournoi Open en Espagne à Gérone. Le PJVT est fier de ses jeunes féminines. La section adulte obtient aussi de bons résultats. **Jacques MONTEAU finit sur la troisième marche du podium au championnat de France de sport en entreprise dans la catégorie des plus de 60 ans**. Pour terminer et c'est la cerise sur le gâteau, **l'équipe fanion accède à la Nationale 3 sans avoir perdu une seule rencontre**. Ces réussites sont le résultat du travail de l'entraîneur et de l'ensemble des bénévoles du PJVT. Ils remercient aussi tous les partenaires comme l'Agence Nationale du Sport, le conseil régional d'Occitanie, le conseil départemental de la Haute-Garonne et les mairies de Pins-Justaret et Villate. Les partenaires privés œuvrent aussi pour les aider : Carrefour Market, Groupama d'Oc, Pizzas Les Pins, IAD, Peintures Maestria. Les prochains défis sont tracés. Création d'une section " performance " pour les jeunes, avec l'intervention d'un entraîneur supplémentaire ; la création d'un groupe " sport santé " et le développement de la section féminine.



La douzième édition du festival des associations culturelles a eu lieu le samedi 3 Juin à la salle des fêtes de Pins-Justaret, sous le thème de « **La télévision** ». La richesse du sujet a grandement inspiré les associations et les organisateurs, toujours aussi enthousiastes.



Festival des associations culturelles de Pins-Justaret / Villate



Chaque présentation était précédée d'une scénette parodique d'un jeu télévisé, d'une émission culte, ou d'une série célèbre, avec évidemment, des publicités.



Au cours de deux séances (après-midi et soirée), le public a eu le plaisir d'apprécier des prestations de jeunes adolescents avec de la danse et du théâtre.



La bonne nouvelle est arrivée pour les amateurs de la baignade et des jeux aquatiques de plein air. Aqualudia a ouvert pour la saison estivale son espace de plein air du 27/05/2023 au 30/09/2023. Jean-Claude GARAUD, conseiller délégué du Muretain agglo en charge des piscines est venu, accompagné du directeur Geoffroy GUILHOT, faire un état des lieux du site qu'il a estimé très satisfaisant avec ses 1 800 m2 de bassins répartis sur 3 hectares. Il espère dépasser les 105 000 entrées cette saison.

Quelques travaux ont été réalisés sur les bassins ludiques, la pataugeoire et à la passerelle d'accueil équipée cette année d'un brumisateur pour éviter les coups de chaud aux personnes en attente d'entrer. Le Pentaglisse de 33M, le toboggan de 85M, les espaces verts ombragés, le plateau restauration... tout est prêt pour accueillir les premiers baigneurs.



Horaires :

Du 30/05 au 30/06 : 12h à 20h
sauf dimanche 10h à 20h

Juillet et août : 10h à 20h tous les jours.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN CARTON



JOURNAUX, MAGAZINES ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE

OBJETS

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

05 34 46 30 50 - www.agglo-muretain.fr



agglo-muretain GGLO

CITEO

CALENDRIER DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mardi

5

septembre

Mardi

7

novembre

VILLATE 2023

Les bacs doivent être sortis uniquement la veille de la collecte et ne pas prendre la place d'un stationnement.

A l'issue de chaque collecte, les bacs doivent être remisés. Ils ne doivent pas rester à demeure sur l'aire de présentation ou sur le domaine public



CIVISME : RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIEN EN PROMENADE



Ce n'est pas une spécificité des villes, c'est aussi la hantise des promeneurs le long de nos chemins de campagne. Villate n'échappe pas à ce fléau. En effet, l'irrespect de certaines personnes pollue les abords des chemins de promenade et pourtant la municipalité prévient (des panneaux de rappel de la loi ont été installés aux endroits les plus touchés) et donne les moyens (une aire pour nos amis à 4 pattes a été créée il y a plusieurs années sur la place du village) mais malgré tout, certaines personnes ne semblent pas se sentir concernées. Pourtant la loi est très claire : **Les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques** (espaces de jeux pour enfants en priorité) par mesure d'hygiène publique, tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac en plastique. **Toute infraction à la loi est passible d'une contravention.** A vous, propriétaires de chien, soyez respectueux et propres, ramassez les déjections de votre animal de compagnie !

Pour un village plus propre !



Naissances



Léo DEBOUT	04/01/2023
Cheyenne MAC KITTRICK	18/01/2023
Nella SIRVEN	19/03/2023
Melissa ÖZSU DEL BASSO	30/04/2023
Ava GIGLI	29/05/2023
Eyden JOSANCY	09/06/2023

Anniversaires



Une **centenaire** à Villate !
Le Maire, le conseil municipal et le SIAS se sont associés à la famille pour souhaiter un



Bon Anniversaire

À Mme **Madeleine ORTHES**
qui a fêté ses **100 ans**
le 15 juin 2023

Informations municipales

ENTRETIEN DES FOSSÉS

Suite aux intempéries du mois de juin, nous rappelons que l'entretien d'un fossé privé d'évacuation d'eaux pluviales incombe, à titre principal, au propriétaire du terrain traversé par ce fossé.



DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022 l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation. La mairie de Villate est en mesure de recevoir vos demandes d'autorisations d'urbanisme de manière dématérialisées. Vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais, sur le site national : ideau.atreal.fr

Bienvenue aux nouveaux habitants

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

La mairie est ouverte :

lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
mardi et jeudi de 8 h à 12 h.

➤ **Fermée du 10/07/2023 AU 25/08/2023 tous les après-midi.**

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les soirs et le samedi matin.

Tél. : 05-61-76-41-05 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Site internet : mairie-villate.fr

Mairie de Villate Place Saint Blaise 31860 VILLATE

Décès



Danielle CROS	03/01/2023
Suzanne FERDOUS	07/01/2023
Daniel SENSEBY	19/02/2023
Patrice MILLET	12/05/2023
Issiaka SEYDI	16/05/2023

Mariages



Frédéric GRÉGOIRE et Lucie BARREIRO	18/03/2023
Jean-Luc LOUPIAS et Marie FRAC	10/06/2023
Aloé BARRAL et Marine HOUSSACK	10/06/2023

Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.



Le montant de l'amende est de 68 euros

Appel au civisme

DECHETS ET DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal et l'article R541-76 du code de l'environnement, classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Ceux-ci sont interdits sur toutes les voies publiques (trottoirs, espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Par conséquent le non respect des articles expose à une contravention de 2^{ème} classe.

Le montant de l'amende est de 35 €

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à **450 €** le montant par arrêté municipal.
Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.

Foire Commerciale 2023

des Commerçants et Artisans de Pins-Justaret et Villate



Association des Véhicules Militaires Historiques Toulousains



JARDI CREATION Créateur de jardins



Anylys Spécialisme de Fleurs et Décoration

L'association des commerçants et professionnels de Pins-Justaret / Villate tient à remercier tout particulièrement l'équipe municipale de Villate et son Maire M. Jean-Claude GARAUD pour leur investissement, leurs conseils, leur bienveillance pour cette journée extraordinaire de foire commerciale première édition qui a réuni commerçants, artisans, professionnels et leurs clients. Une journée également animée par des intervenants extérieurs, avec une reconstitution d'un camp militaire de la seconde guerre mondiale, l'exposition de voitures de collection dont la plus ancienne datant de 1901 et un grand nombre d'autres stands ... Tout cela pour le plus grand plaisir de tous !



GARAGE BENECH AGENT RENAULT



l'association "Passereaux Occitans du Petit Patrimoine"



La Ferme du Haumont



Bonnes vacances !